

## MÉTHODOLOGIE ÉTABLIE POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

### CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le permis d'environnement d'un certain nombre de sites de stockage de céréales arrive prochainement à échéance.

La probabilité de leur non-renouvellement est grande en raison de différentes contraintes (phénomène NYMBY; nuisances : poussières, bruit, charroi; risque d'explosion; extension de l'urbanisation).

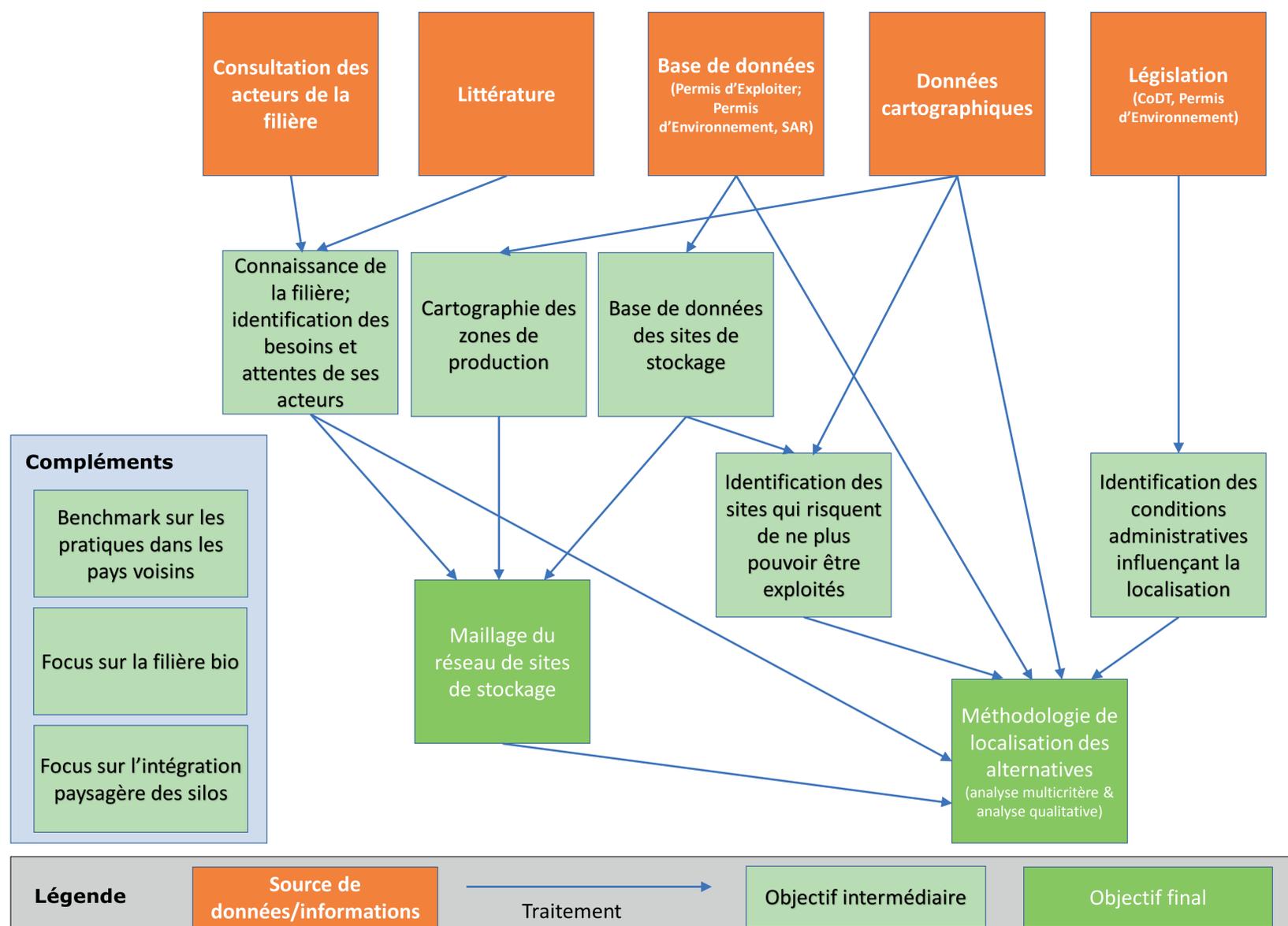
Dès lors, il est nécessaire d'identifier des localisations alternatives potentielles pour ces sites, en respectant les objectifs des codes cités ci-contre.

Selon le **Code Wallon de l'Agriculture**, la politique agricole wallonne a notamment pour objectifs :

- « encourager et soutenir la structuration des agriculteurs afin de renforcer leur pouvoir de négociation au sein des filières et d'obtenir une meilleure appropriation par les agriculteurs de la valeur ajoutée aux produits agricoles »
- « favoriser l'autonomie des agriculteurs et des exploitations agricoles, individuellement ou collectivement, en termes de production, de transformation et de commercialisation, en ce compris en favorisant le modèle coopératif »
- « conserver les surfaces affectées à la production agricole ».

Le **Code du Développement Territorial** quant à lui vise notamment à « assurer un développement durable et attractif du territoire. [...] Ce développement rencontre ou anticipe de façon équilibrée les besoins sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité de la collectivité, en tenant compte, sans discrimination, des dynamiques et des spécificités territoriales, ainsi que de la cohésion sociale. »

### OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE



D. BRUGGEMAN, A. COPPENS, X. COURTOIS, J. DESCAMPS, S. VERELST (IGEAT-ULB), M. ANDRE (Lepur-ULiège), F. QUADU (CREAT-UCL)  
Sous la direction de M.-F. GODART (IGEAT-ULB)

